



Engagements **quartiers2030**

CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE COMMUNE ANDREZIEUX-BOUTHEON

QUARTIER LA CHAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
PRÉFET DE LA LOIRE
14200057-20240507-2024-41-DE
Certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/05/2024
Publication : 07/05/2024
Pour l'autorité compétente par délégation



ANDREZIEUX-BOUTHEON, UNE VILLE ATYPIQUE ET MOBILISEE POUR SON QUARTIER PRIORITAIRE



Située au sud du Forez, à une dizaine de kilomètres de Saint-Etienne, la commune d'Andrézieux-Bouthéon est née de la fusion, en 1965, d'Andrézieux et de Bouthéon. Aujourd'hui, c'est une ville de plus de 10 000 habitants, construite autour de trois quartiers « historiques » et d'un nouveau quartier émergent. L'un de ces quartiers concentre la majorité des logements sociaux.

La commune est facilement accessible grâce à un réseau de transport collectif bien développé, la présence de deux gares, d'un aéroport et d'un maillage routier et autoroutier structurés. Son dynamisme économique est reconnu, notamment grâce à la présence de nombreuses zones industrielles, abritant plus de 750 entreprises, des centaines de PME locales et 180 commerces de proximité ; proposant au total plus de 12 500 emplois. La commune occupe une position stratégique, reliant le territoire stéphanois à la plaine du Forez. En effet, Andrézieux-Bouthéon se trouve au carrefour de trois intercommunalités : Saint-Etienne Métropole (dont elle fait partie), Loire Forez Agglomération et Forez Est.

L'attractivité de la commune ne se limite pas à son dynamisme économique.

Grâce à ses nombreux équipements et aux multiples manifestations et événements organisés sur son territoire, Andrézieux-Bouthéon rayonne bien au-delà de ses frontières. Au quotidien, elle offre un panel de services à destination de ses habitants, une offre culturelle et sportive accessible et diversifiée, ainsi qu'un cadre de vie des plus agréables.

Il est important de souligner que sa richesse ne se limite pas seulement à ses équipements et services. Outre un dynamisme associatif précieux, sa population, caractérisée par une forte hétérogénéité, est une autre de ses richesses. Des plus pauvres aux plus riches, des plus jeunes aux seniors, de toutes origines culturelles, Andrézieux-Bouthéon profite de la diversité et de la vitalité de sa communauté.

La commune peut être considérée comme un microcosme de la France urbaine, avec ses atouts et ses préoccupations. Le vivre ensemble a toujours été un enjeu majeur de la politique locale. Le quartier de la Chapelle en est un exemple concret : dans les années 70, il a accueilli des travailleurs étrangers qui ont peu à peu investi les logements sociaux collectifs et se sont définitivement installés avec leurs familles. Depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, une dynamique d'inclusion s'est développée et renforcée, notamment grâce à l'identification du quartier comme zone géographique prioritaire en 2014.





L'inclusion a d'abord consisté à éviter l'isolement du quartier La Chapelle et à favoriser le sentiment d'appartenance à une ville chez ses résidents. De plus, la volonté de faire de ce quartier un lieu de passage et de pratiques diverses pour tous les habitants a contribué à cette dynamique. Cependant, le quartier n'est pas épargné par les problématiques rencontrées dans d'autres territoires prioritaires : il souffre, encore aujourd'hui, d'une mauvaise image héritée des incivilités des années 90 et de quelques événements récents qui remettent en question le travail accompli.

Par ailleurs, le critère d'éligibilité de la géographie prioritaire, a révélé à nouveau, en 2024, le quartier de la Chapelle comme une poche de précarité. Et s'il est vrai que la commune garde une certaine capacité financière mais il n'en reste pas moins qu'un tiers de ses habitants rentre dans le critère de précarité. Cette fragilité économique est un facteur de risque de désaffiliation sociale, souvent associée à des vulnérabilités sociales, culturelles, physiques ou encore psychologiques.

Pour ces raisons, il est essentiel de maintenir une vigilance constante pour assurer l'avenir des habitants de la Chapelle et éviter un retour à des situations complexes.

La présente convention garantira, pour les années à venir, une attention renforcée et un travail collectif à mettre en œuvre pour appréhender de façon cohérente et pragmatique les besoins du quartier prioritaire. Il s'agira de réinterroger l'existant et de s'adapter aux enjeux socio-économiques du territoire évoluant sans cesse. Cette convention précise le cadre réglementaire à l'échelle métropolitaine et permet de reposer un cadre local étroitement lié au plan mandat défini par l'équipe municipale. En parallèle des caractéristiques générales du territoire communale, un portrait spécifique de son quartier prioritaire a été établi.

Des éléments concrets ont permis d'identifier les enjeux locaux et de formaliser une vision commune pour le quartier de la Chapelle, à horizon 2030.

TABLE DES MATIERES

1 / PREAMBULE	p.5
1.1 Les plus-values du Contrat de ville pour notre commune	p.5
1.2 Le cadre réglementaire	p.6
1.3 Le statut de la convention communale d'application	p.7
1.4 Durée de la convention	p.7
2 / RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET DE L'ETAT 2024-2030	p.8
3 / MA VILLE AGIT : ELABORATION DE LA CONVENTION COMMUNALE	p.9
3.1 La gouvernance	p.9
3.2 Principaux partenaires et acteur : Participation et rôle	p.10
3.3 Suivi et évaluation	p.11
3.4 Méthode d'élaboration de la convention d'application communale	p.12
4 / ENGAGEMENTS QUARTIER 2030	p.12
4.1 / Portrait d'un quartier QPV dans la ville	p.12
4.1.1 Une programmation 2015-2023 riche	p.12
4.1.2 Les priorités politiques pour la ville d'Andrézieux-Bouthéon	p.14
4.1.3 Cartographies de la ville d'Andrézieux-Bouthéon et du quartier de la Chapelle	p.15 à 16
4.1.4 Une ville active et attractive...un quartier actif et attractif...	p.17
4.1.5 Une ville où il fait bon vivre... un quartier où il fait bon vivre...	p.18
4.1.6 Une ville solidaire et tournée vers l'avenir...Un quartier solidaire et tourné vers l'avenir...	p.19
4.2 / Projet du quartier QPV	p.20
4.2.1 Des ambitions et visions collectives imaginées par les habitants	p.20 et 21
4.2.2 Des ressources et des actions existantes recensées par les habitants	p.22 et 23
4.2.3 Les chemins du changement et les preuves de réussite identifiés par les habitants	p.24 à 27
5 / CONCLUSION	p.28

1 / PREAMBULE

1.1 LES PLUS-VALUES DU CONTRAT DE VILLE POUR NOTRE COMMUNE

Renforcement des moyens : Depuis sa classification en quartier politique de la ville en 2014, la Chapelle a bénéficié d'une attention accrue et de moyens supplémentaires, tant humains que financiers. Cela a permis d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement social local adapté aux enjeux spécifiques définis dans la précédente convention d'application communale du Contrat de Ville.

Relais des enjeux nationaux : Le contrat de ville permet de relayer les enjeux nationaux au niveau local. Par exemple, la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes s'est renforcée depuis 2017 grâce à l'implication forte de la commune dans les semaines de l'égalité pilotées par SEM.

Amélioration du cadre de vie : Grâce aux investissements et au travail de la municipalité et de tous les partenaires sur plusieurs années, l'environnement de la Chapelle reste agréable. L'espace public est bien entretenu, avec toutes les commodités telles que les commerces, les installations sportives, les établissements scolaires, les transports en commun et le centre social. Des projets financés par la GUSP tels que la rénovation du City Stade et l'installation d'un Fit Park ont contribué à améliorer le cadre de vie des habitants.

Facilitation du repérage et de la mobilisation : L'embauche de trois adultes relais financés à 80 % par l'Etat, a permis de faciliter le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des habitants en difficulté. Ces médiateurs jouent un rôle essentiel dans l'orientation et l'accompagnement vers les services, comme demain, à l'Espace France Services.

Création de synergies partenariales : La politique de la ville facilite aussi les synergies partenariales et l'accès à davantage de formations avec parfois des prises en charge financières. Cette prise en charge est très appréciable pour garder une dynamique de territoire, partager une vision commune, identifier des problématiques/des solutions et monter en compétences (formation laïcité, pouvoir d'agir, sensibilisation à santé mentale...),

Maintien et coordination d'une dynamique territoriale : Le contrat de ville favorise la mobilisation collective des habitants et des acteurs locaux. Cette coordination permet de développer des actions innovantes de développement et d'assurer une veille sur la cohésion sociale. Habitants, élus, partenaires partagent une vision collective du quartier et pour son avenir. Elle facilite également l'implication et la responsabilisation des citoyens, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et collectif.

Espace d'expérimentation avec duplication possible des projets à l'échelle de la ville.

1.2 LE CADRE REGLEMENTAIRE

La loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reste le fondement du nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle s'appuie sur :

- une géographie prioritaire resserrée basée sur le critère unique se référant au revenu médian ;
- une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie du contrat ;
- la mobilisation des politiques publiques et de leurs moyens de droit commun comme levier technique, humain et financier, laquelle est consolidée par les crédits spécifiques politique de la ville ;
- un contrat de ville unique, partenarial, urbain et social, adossé à un projet de territoire ;
- un esprit de solidarité et de transition écologique et sociale grâce à un partenariat renforcé ;
- Un programme de rénovation urbaine intégré à toutes les dimensions du contrat de ville.

La circulaire du 31 août 2023

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 réaffirme l'importance de la participation des habitants et des professionnels de proximité à l'élaboration et au suivi du contrat de ville. Elle précise ainsi que « le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires».

La circulaire introduit également des souplesses dans la mise en œuvre de la politique de la ville, et notamment le soutien à la structuration et la sécurisation du secteur associatif, à travers :

- des financements pluriannuels par conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- la possibilité de financement du fonctionnement des petites associations par la politique de la ville ;
- la possibilité de financer des actions dans des territoires dits « vulnérables » ;
- un volet d'investissement pour le soutien de projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et les acteurs publics ou privés

1.3 LE STATUT DE LA CONVENTION D'APPLICATION COMMUNALE

La présente convention d'application territoriale constitue une déclinaison communale du Contrat de ville métropolitain adopté au Conseil Métropolitain du 28 mars 2024.

Elle précise à l'échelle de la commune et du / des quartier(s) :

- les éléments de diagnostic ;
- les enjeux partagés ;
- les défis stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles ;
- la prise en compte des priorités transversales ;
- les modalités de gouvernance.

La présente convention d'application territoriale sera annexée au Contrat cadre métropolitain 2024-2030 par délibération.

1.4 DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2029** et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Une évaluation à mi-parcours de la présente convention sera à réaliser en 2027.

2 / RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET DE L'ETAT 2024-2030



Le Contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » a été adopté au Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 28 mars 2024.

Il est le fruit d'une très large phase processus de concertation avec l'ensemble des habitants, des communes et des acteurs du territoire (associatifs et institutionnels), notamment au travers des ateliers territoriaux et des Assises de la Politique de la Ville que se sont tenus en automne 2023.

Il s'articule autour de **4 grands défis stratégiques** pour les quartiers :

- ▶ **AGIR** = coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants
- ▶ **EMANCIPER** = garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités
- ▶ **REVELER** = favoriser l'emploi, la création d'activités, et l'attractivité des quartiers
- ▶ **RESPIRER** = Améliorer la qualité du cadre de vie, garantir la sécurité et l'accès à la santé

Les actions et les dynamiques mises en œuvre à l'échelon communal et dans les quartiers prioritaires devront intégrer impérativement les dimensions suivantes :

- Les valeurs de la République, la Laïcité
- La lutte contre toutes les formes de discrimination

3 / MA VILLE AGIT : ELABORATION DE LA CONVENTION COMMUNALE

3.1 LA GOUVERNANCE

Gouvernance Politique

Maire + Adjointe déléguée
à la politique de la ville et à la cohésion sociale

Rôle et missions

- ✓ Participer aux instances de pilotage en préfecture
- ✓ Représenter la commune aux instances de SEM et à ce titre participer à la définition des grandes orientations du cadre métropolitain
- ✓ Définir les orientations et les grands enjeux pour la commune et particulièrement pour le quartier prioritaire
- ✓ Assurer la transversalité sur l'ensemble des politiques publiques conduites sur le territoire.
- ✓ Favoriser la démarche de concertation habitants et acteurs locaux pour élaborer un projet de développement spécifique au quartier prioritaire retranscrit dans une convention d'application territoriale communale
- ✓ Présenter et faire approuver en Conseil Municipal, la convention d'application communale annexée au cadre métropolitain.
- ✓ Présenter et faire approuver la programmation annuelle du contrat de ville au Conseil Municipal
- ✓ Délibérer sur les subventions annuelles de crédits spécifiques accordées aux porteurs de projets
- ✓ Déterminer un soutien financier spécifique accordé par la commune au titre de la Politique de la Ville

Gouvernance Administrative

Service animation citoyenne et partenariale

Rôle et missions

- ✓ En lien avec Saint-Étienne métropole et l'Etat, assurer une coordination du dispositif contrat de ville, veiller à la cohérence de ses projets et au respect des procédures.
- ✓ Participer à l'évaluation et au renouvellement du contrat de ville
- ✓ Favoriser l'émergence de projets en apportant un soutien méthodologique
- ✓ Apporter un appui technique aux porteurs de projets (associatifs et municipaux) en les aidants au montage de projet et en veillant sur leur faisabilité technique, financières et à leur évaluation
- ✓ Rechercher des synergies et favoriser l'émergence et la co-construction d'action développant les relations de coopération entre partenaires
- ✓ Veiller à la participation et à l'implication des habitants, partenaires et élus afin de construire des réponses en adéquation avec les besoins
- ✓ Participation aux événements métropolitains comme les semaines de l'égalité et relayer les projets transversaux du contrat de ville

3.2 PRINCIPAUX PARTENAIRES ET ACTEURS : PARTICIPATION ET ROLE

Principaux partenaires et acteurs

ETAT + SAINT-ETIENNE-METROPOLE

CENTRE SOCIAL / SAUVEGARDE 42
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
CONSEIL CITOYEN / CADA / ADOMA
MISSION LOCALE / FOREZ ENTREPRENDRE
EPICERIE SOLIDAIRE / CCAS / DEPARTEMENT
LOIRE HABITAT / ALLIADÉ HABITAT
GENDARMERIE / POLICE MUNICIPALE / MAISON
PROTECTION DES FAMILLES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
SERVICES INTERNES MAIRIE
RELAJ EMPLOI / MEDIATRICE SANTE...

Participation et rôle

- ✓ Suivre et coordonner le dispositif
- ✓ Accompagner la commune dans ses démarches administratives
- ✓ Assurer une communication sur les dispositifs et appels à projet nationaux


- ✓ Participer aux démarches de concertation visant à élaborer, mettre en œuvre et évaluer le dispositif
- ✓ Assurer une veille permettant d'identifier les enjeux et problématiques sociales et économiques du quartier
 - ✓ Identifier les besoins des habitants en les associant
 - ✓ Participer aux groupes de travail thématiques (santé, prévention, habitat, jeunesse...)
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre des projets dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville

3.3 SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre du contrat de ville doit s'accompagner d'un suivi structuré et régulier permettant de procéder aux évaluations périodiques nécessaires, en lien avec les différents partenaires :

- ✓ Proposer à minima **1 comité de pilotage contrat de ville** transversal en associant les élus de la commune, les représentants de l'Etat, de SEM et le Conseil Citoyen local,
- ✓ **Participer aux instances de pilotage et d'évaluation** du Contrat de Ville de SEM (COFIL, groupe travail...),
- ✓ Maintenir des **rencontres de coordination techniques de façon régulière**, avec le délégué préfectoral et le référent territorial SEM,
- ✓ Organiser à minima **1 concertation annuelle des habitants et acteurs (dont élus)** pour faire vivre et évoluer la convention communale, requestionner les enjeux, les ambitions, le chemin du changement en s'adaptant aux besoins,
- ✓ Organiser pour chaque programmation annuelle, **une revue de projets réunissant l'ensemble des référents structures** et le Conseil Citoyen pour présenter leurs projets et leurs objectifs (recherche de partenariat, de cohérence et d'une meilleure connaissance de la programmation notamment auprès des habitants),
- ✓ **Favoriser le développement de la culture projet** auprès de l'ensemble des structures engagées dans le contrat de ville (élaboration, mise en œuvre, évaluation, rencontres individuelles des porteurs de projet avant dépôt) par un accompagnement adapté.

3.4 METHODE D'ELABORATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION COMMUNALE

- ✓ **Participation aux instances d'évaluation** du contrat de ville métropolitain accompagné par la société de conseil (Algoé) 
- ✓ En présence d'Algoé, organisation de **deux rencontres territorialisées d'évaluation en salle du conseil municipal** en présence des acteurs et du conseil citoyen
- ✓ **Participation aux rencontres individuelles organisées par Algoé avec les acteurs et l'élue référent** à la politique de la ville sur la commune
- ✓ **Participation aux assises de la politiques de la ville les 7 et 8 novembre 2023** animées par Kaléidoscope, pour la définition des enjeux et des priorités du territoire dans le cadre de la nouvelle feuille de route du Contrat de Ville métropolitain « Ambition Quartier 2030 »



- ✓ **Organisation de rencontres régulières avec élus, référents territoriaux Etat et SEM** pour définir une déclinaison méthodologique participative afin d'élaborer la nouvelle convention d'application communale. Accompagnement renforcé du délégué du préfet sur cette période.
Objectif : élaborer une convention collaborative avec les acteurs et habitants du territoire. Disposer d'un document qui se veut accessible, synthétique, lisible et diffusable. Proposer un document socle sous une forme de présentation évolutive.
- ✓ **Organisation de 3 rencontres de concertations locales en 2023** qui ont permis de préparer la nouvelle convention **suivant 4 étapes** :



4.1 PORTRAIT D'UN QUARTIER QPV DANS LA VILLE

4.1.1 Une programmation 2015-2023 riche

136 PROJETS/16 PORTEURS

Andrézieux-Bouthéon

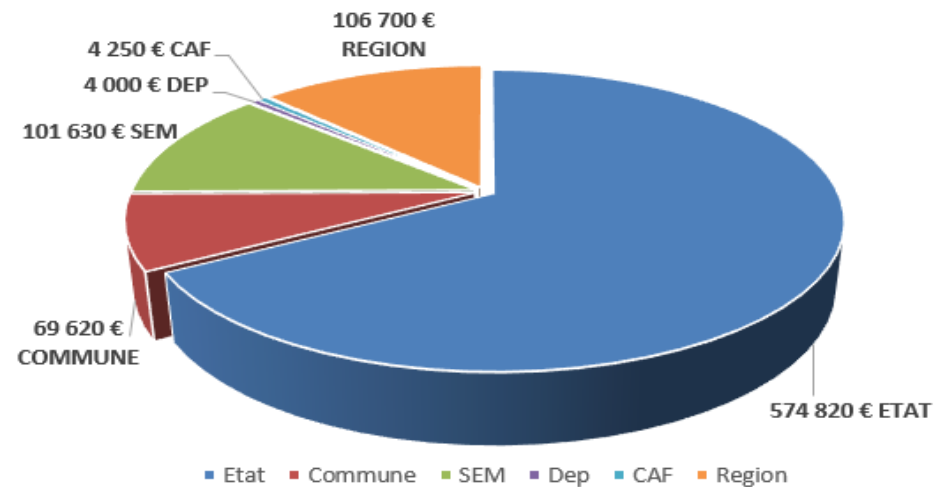
2015 à 2023

Thèmes	Nb
Habitat / cadre de vie	6
Lien social	27
Sport	24
Education/Parentalité	9
Culture	7
Lutte contre les discriminations	19
Santé	8
Emploi et développement économique	36

FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE

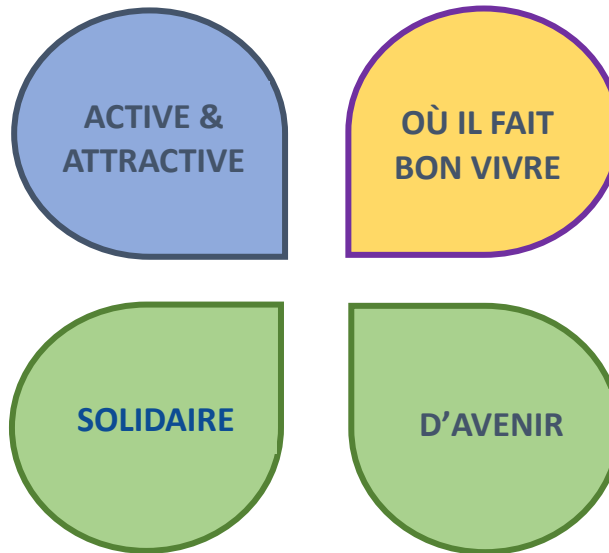
754 320 € fonctionnement

106 700 € investissement



+ Droit Commun : rénovation de bâtiments et équipements, réhabilitation de logements, mise à disposition de locaux et de matériel, aménagements urbains, appels à projets non spécifiques QPV,...

4.1.2 Les priorités politiques de la ville d'Andrézieux-Bouthéon



Les engagements de mandat et les grands projets qui changent la ville, structurés autour de trois grands axes forts :
L'éco-citoyenneté, la solidarité et l'attractivité

L'action municipale engagée depuis 2020 s'attache à faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville résiliente face aux bouleversements climatiques, une ville participative où chacun peut s'impliquer et s'exprimer, une ville où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place.

En permanence, l'équipe municipale s'efforce de concilier ambition et rigueur de gestion, prospective et gestion du quotidien, tout en plaçant les Andréziens-Bouthéonnais et l'intérêt général au centre de ses préoccupations.

La volonté d'apporter au plus grand nombre le meilleur service de proximité au meilleur coût est une préoccupation constante de la municipalité.

4.1.3 Cartographies de la ville d'Andrézieux-Bouthéon et du quartier de la Chapelle



10 340
habitants

4 quartiers

175 km
de voirie



2 gares
SNCF



1 desserte
STAS



1 accès
direct A72



1 aéroport



La ville d'Andrézieux-Bouthéon, c'est...

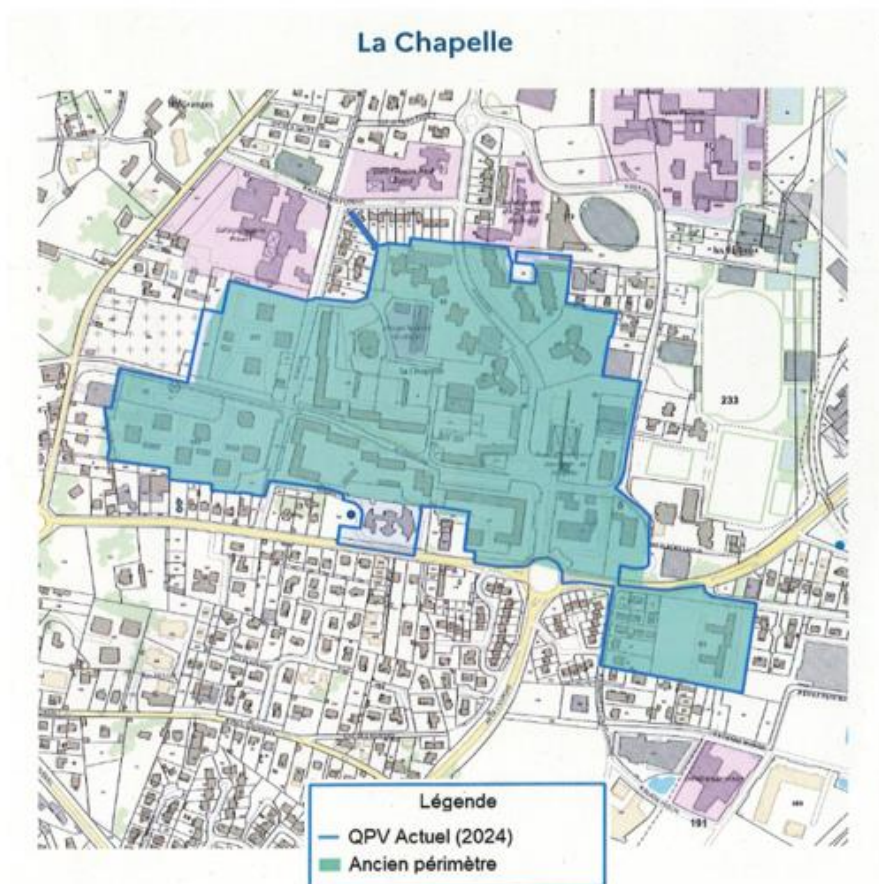
Le quartier de la Chapelle, c'est...

1

Quartier QPV = 2014

2 400
(≥1000)
habitants

12 573 €
(≤13 300 €)
revenu médian
déclaré



1

Entrée de ville

1

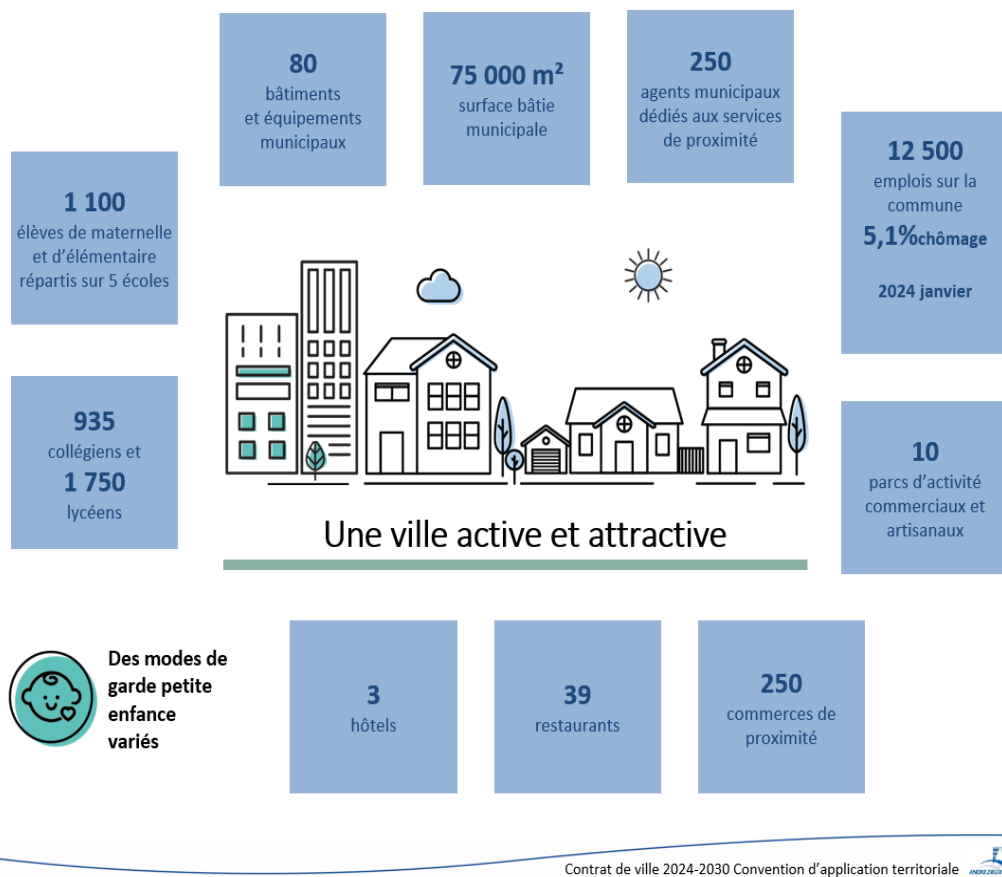
Quartier de passage
pour tous les
habitants

1

Quartier non
délaissé, atypique
par sa vitalité

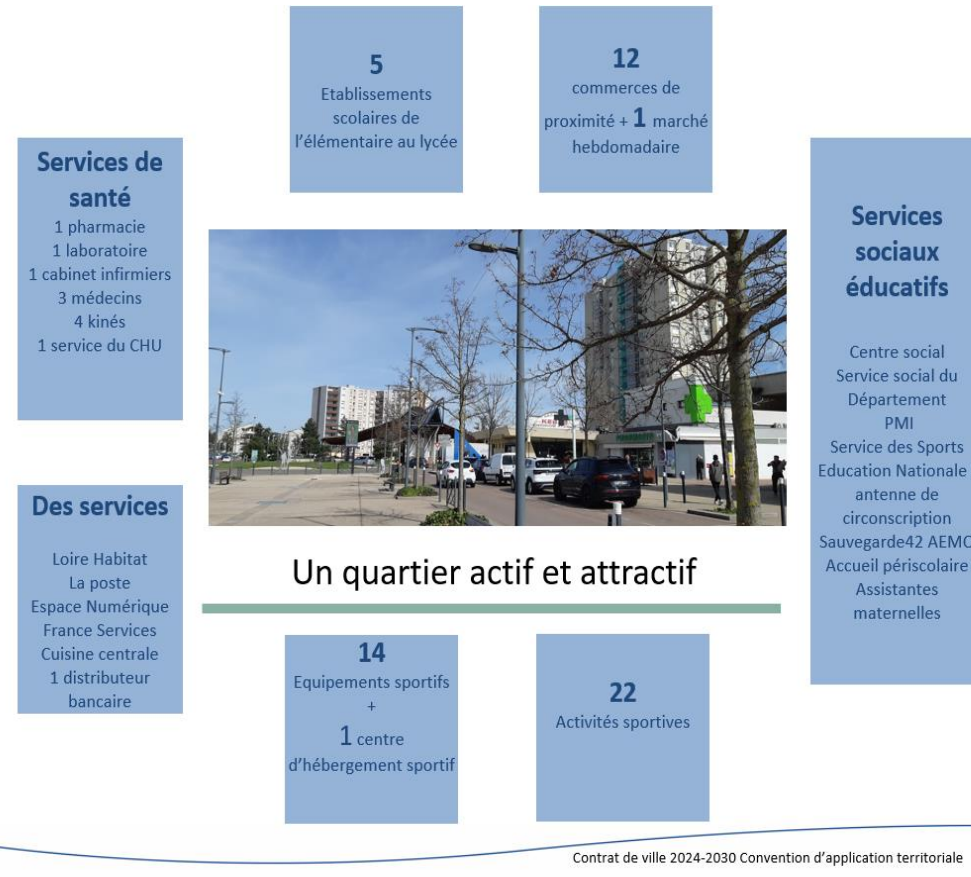
Transports
Services
Equipements
Etablissements
scolaires

4.1.4 Une ville active et attractive...un quartier actif et attractif..



ENJEUX

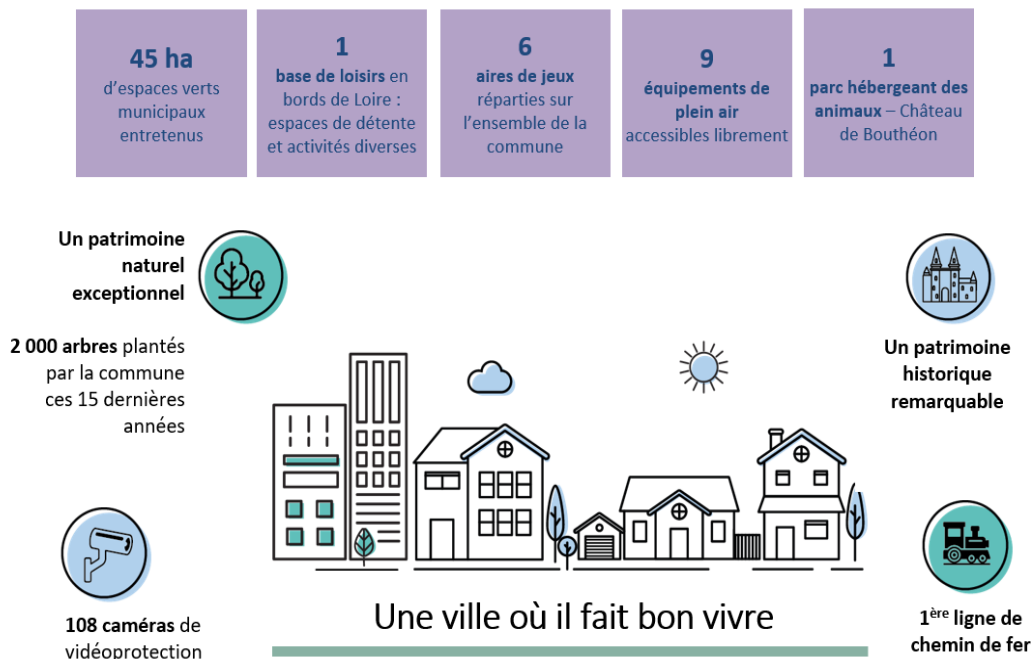
- Le manque de disponibilité de locaux commerciaux sur le quartier
- Des habitants qui n'ont pas toujours conscience de la richesse de leur quartier, où qui ne s'autorisent pas toujours à y avoir accès
- Le phénomène de repli et le manque d'ouverture, en particulier le sentiment d'appartenance à un quartier et pas à une ville. Et à l'inverse parfois la difficulté de dire que l'on habite à la Chapelle par crainte de discrimination et de stigmatisation
- Une perception négative de la Chapelle par des gens extérieurs (importance du contre-discours) : C'est un enjeu car cela peut affecter l'image du quartier et son attractivité.



POINTS DE VIGILANCE

- Veiller au maintien de commerces diversifiés
- Veiller à l'articulation et à la cohérence entre les services proposés à la population pour lutter contre le non-recours
- Faire attention à ce que l'accompagnement multi-services n'inhibe pas les capacités d'agir et de faire seul
- Veiller une mixité dans les écoles et dans l'usage global des équipements du quartier
- Maintenir une proximité institutionnelle avec les habitants.

4.1.5 Une ville où il fait bon vivre...un quartier où il fait bon vivre...



Contrat de ville 2024-2030

ENJEUX

- Des comportements d'appropriation et des effets de groupe sur l'espace public générant un sentiment d'insécurité (inactivité)
- Des conduites à risques sur l'espace public (conduite dangereuse de véhicules, consommation et vente de produits addictifs légaux et non légaux, question de la Santé Mentale)
- Impact négatif des réseaux sociaux sur le vivre ensemble : les discours discriminants et non filtrés sur les réseaux sociaux fragilisant la relation à l'autre et la cohésion sociale
- Augmentation de l'intolérance envers la différence quelle qu'elle soit
- Un besoin de la mobilité sur des plages horaires spécifiques et sur des secteurs non desservis par les transports en commun

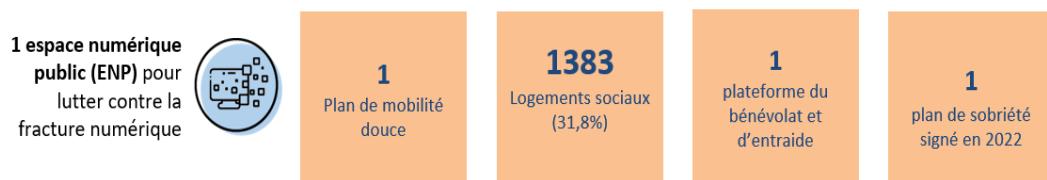


Contrat de ville 2024-2030

POINTS DE VIGILANCE

- Préserver la mixité dans l'occupation de l'espace public et sur les équipements libres (enfants, jeunes, seniors femmes, hommes...)
- Maintenir les activités associatives (mixtes) qui accueillent des usagers hors quartier voir hors commune
- Conflits d'usage dans l'aire de jeux
- Vigilance à des signes d'expression et de territorialisation type graffitis
- Vigilance à maintenir une mixité interculturelle dans les logements. Le QPV étant un lieu clé pour les parcours migratoires.

4.1.6 Une ville solidaire et tournée vers l'avenir...un quartier solidaire et tourné vers l'avenir...



Contrat de ville 2024-2030 Convention d'application territoriale

ENJEUX

- Individualisme croissant et mise à mal des valeurs faisant société.
- Faible niveau d'engagements citoyens et/ou faible visibilité de l'engagement des habitants du quartier.
- Difficile inclusion des personnes invisibles (familles monoparentales, les seniors et les victimes de violences intrafamiliales, personnes isolées).
- Désinformation et manque de réflexion critique : Le manque d'échanges éclairés et la propagation de la désinformation peuvent fragiliser la communauté en compromettant la compréhension mutuelle.



Un quartier solidaire et tourné vers l'avenir

Activités solidaires

Répare Café, projets contrat de ville, nettoyage de quartier, groupes habitants petit café, groupe femmes ça se discute, organisation de collectes, soirée débats

Contrat de ville 2024-2030 Convention d'application territoriale

POINTS DE VIGILANCE

- Manque de rencontres et de dialogues entre habitants pouvant entraîner des incompréhensions, des peurs et des tensions, contribuant ainsi à la fragilité sociale
- Désarroi des parents face aux comportements de leurs enfants, adolescents...
- Sensibilisation écologique à renforcer (les mégots et canettes omniprésents sur l'espace public)

4.2 PROJET DU QUARTIER QPV

4.2.1 *Des ambitions et des visions collectives imaginées par les habitants*

Ambition Quartiers 2030



En 2030, le quartier de La Chapelle est un lieu où il fait bon vivre dans la convivialité, le respect et le partage

AGIR



En 2030, Notre quartier fait envie aux autres car on y est bien. Il n'est plus en zone prioritaire

RESPIRER



En 2030, Les habitants sont mobilisés et unis pour un quartier respectueux et sécurisé dans lequel les adultes jouent un rôle éducatif majeur

EMANCIPER



En 2030, tous les habitants ont un emploi et des ressources qui leur permettent d'accéder aux structures culturelles, sportives et de loisirs qui sont sources de bien être.

REVELER



- ✓ **Vivre ensemble**
- ✓ **Cadre de vie et attractivité**
- ✓ **Education**
- ✓ **Parentalité**
- ✓ **Respect**
- ✓ **Sécurité**
- ✓ **Accès aux droits et aux services**

Un quartier tourné vers l'avenir



VIVRE ENSEMBLE

Vision

En 2030, le quartier de La Chapelle est un lieu où il fait bon vivre dans la convivialité, le respect et le partage

Le quartier est comme un village, tout le monde se connaît

La jeunesse est impliquée dans le développement de la ville

Solidarité / entraide



Les habitants ont plaisir à se retrouver

Concertation citoyenne



Égalité Femme / Homme



Animations de quartier

Rencontres interculturelles



Actions collectives

Sport au féminin

Temps festifs sur le quartier



CADRE DE VIE - ATTRACTIVITÉ

Vision

En 2030, Notre quartier fait envie aux autres tellement on y est bien. Il n'est plus en zone prioritaire

Les aménagements publics sont en bon état et utilisables par tous

Les habitants prennent soin de leur quartier

Aménagements



Mobilités



Des parcs accueillants



Réhabiliter les logements



Commerces variés



Actions collectives

Végétaliser

Développer des pédibus



ÉDUCATION - RESPECT - SÉCURITÉ

Vision

En 2030, Les habitants sont mobilisés et unis pour un quartier respectueux et sécurisé dans lequel les adultes jouent un rôle éducatif majeur.

La peur de l'autre a disparu, les habitants s'entraident, se respectent

Les enfants savent lire, écrire, compter. Ils ont la capacité de prendre leur vie en main.

Rencontres intergénérationnelles



Parentalité



Police de proximité



Lutte contre décrochage



Réseaux sociaux



Actions collectives

Maison des parents

Écoles ouvertes



ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Vision

En 2030, tous les habitants ont un emploi et des ressources qui leur permettent d'accéder aux structures culturelles, sportives et de loisirs qui sont sources de bien-être.

Les entreprises et lieux de loisirs sont facilement accessibles

Entreprises inclusives



Culture pour tous·tes



Services publics sur le quartier



Accès aux loisirs



Actions collectives

Découvertes culturelles

Travailler l'orientation école - entreprises

4.2.2 Des ressources et des actions existantes recensées par les habitants



En 2030, le quartier de La Chapelle est un lieu où il fait bon vivre dans la convivialité, le respect et le partage

AGIR

RESSOURCES	ACTIONS
Clubs sportifs, équipements, commerces, marché, conseil citoyen, CASA, les hirondelles, café des habitants, Epicerie Solidaire, Espace Numérique, service animation citoyenne, médiateurs de Loire Habitat, Prévention Spécialisée, Centre Social	Réveillon solidaire, fêtes sur le quartier, chariote du conseil citoyen, challenge de la mixité, bal du collège, nettoyage du quartier, rénovation urbaine, soirées centre social, fête des voisins, <u>festi family</u> , être femmes de sport, tournoi halloween



En 2030, Notre quartier fait envie aux autres car on y est bien. Il n'est plus en zone prioritaire

RESPIRER

RESSOURCES	ACTIONS
Centre social, équipements sportifs, structures scolaires, transports en commun, <u>Vélivert</u> , marché, Loire Habitat (TFPB), commerces, <u>Gusp SEM</u>	Conseil Citoyen, bancs et espaces verts existants, rénovation des logements



En 2030, Les habitants sont mobilisés et unis pour un quartier respectueux et sécurisé dans lequel les adultes jouent un rôle éducatif majeur.

RESSOURCES	ACTIONS
Police de proximité, centre social, adultes relais et médiateurs, prévention spécialisée, espace numérique public, brigade verte, Département, AEMO sauvegarde 42, CLSPD, Groupe Local de prévention, Education Nationale	Contrat Local Accompagnement, école ouverte, quartier d'été, fêtes de quartier, chantiers éducatifs

EMANCIPER

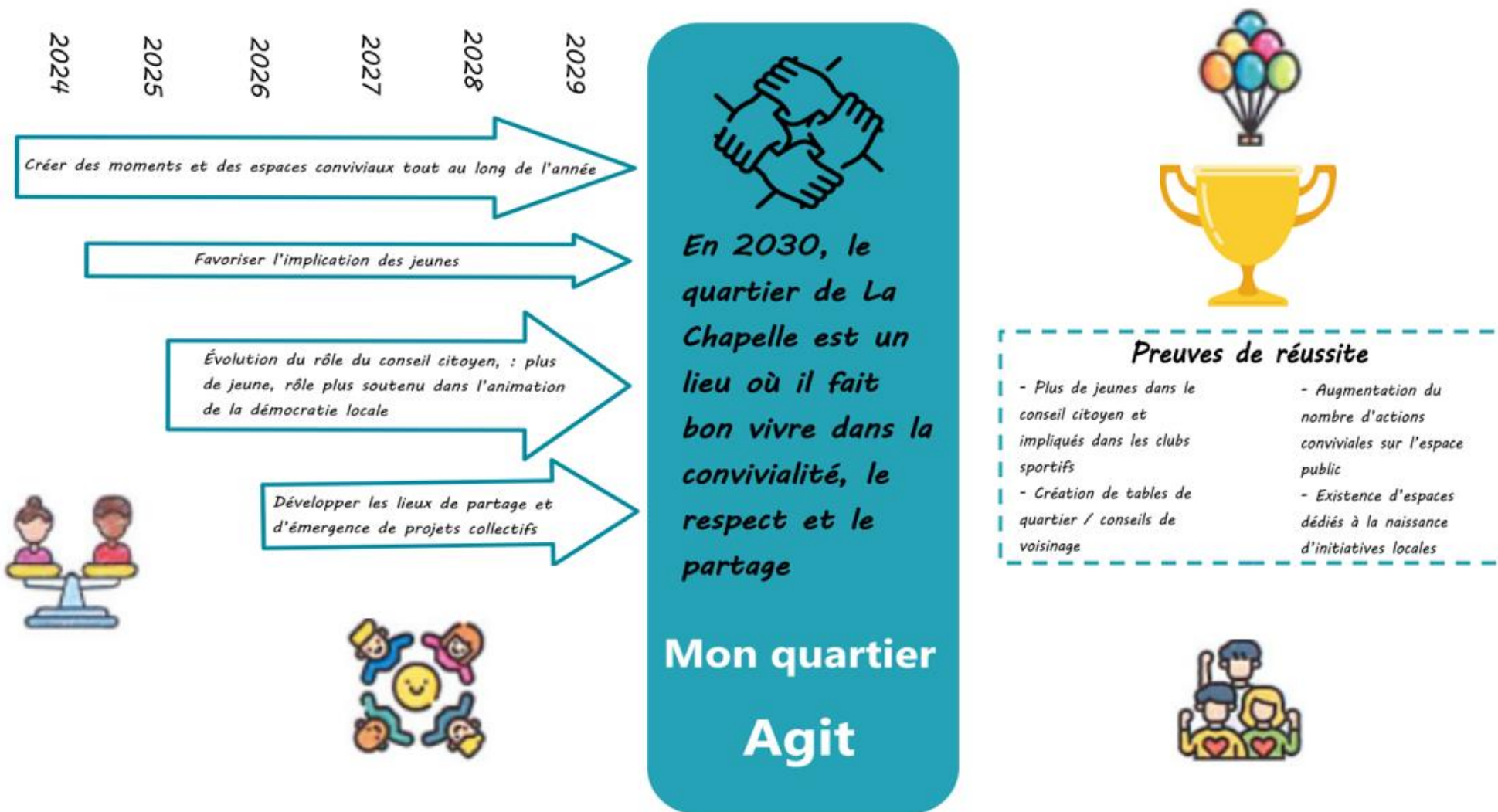


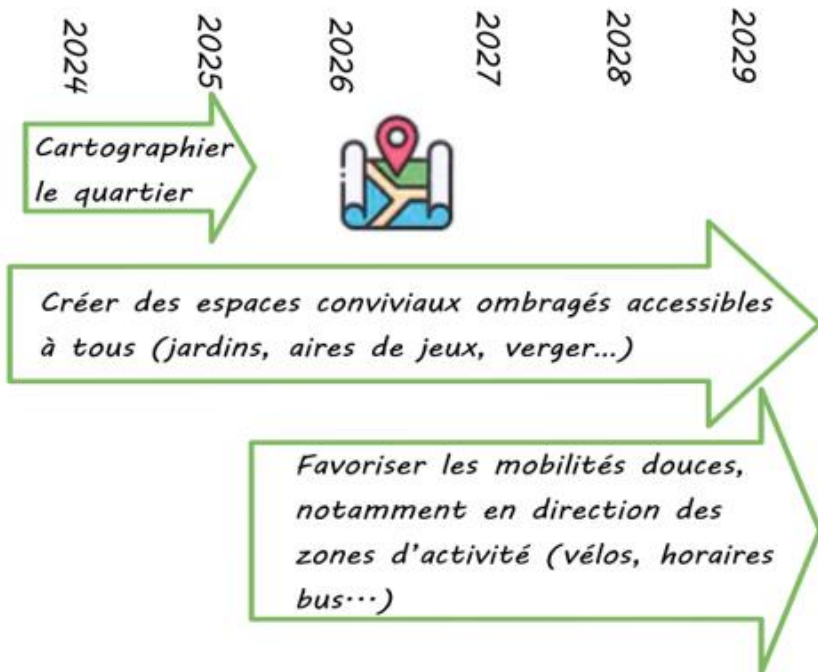
En 2030, tous les habitants ont un emploi et des ressources qui leur permettent d'accéder aux structures culturelles, sportives et de loisirs qui sont sources de bien être.

RESSOURCES	ACTIONS
Relais emploi, centre social, clubs sportifs, Mission Locale, Forez Entreprendre, Tissus économique dynamique	Forum des associations, forum emploi, accueil de stagiaire au Nélumbo, chèque activité jeunes, 1 jeune 1 emploi

REVELER

4.2.3 Les chemins du changement et les preuves de réussite, identifiés par les habitants





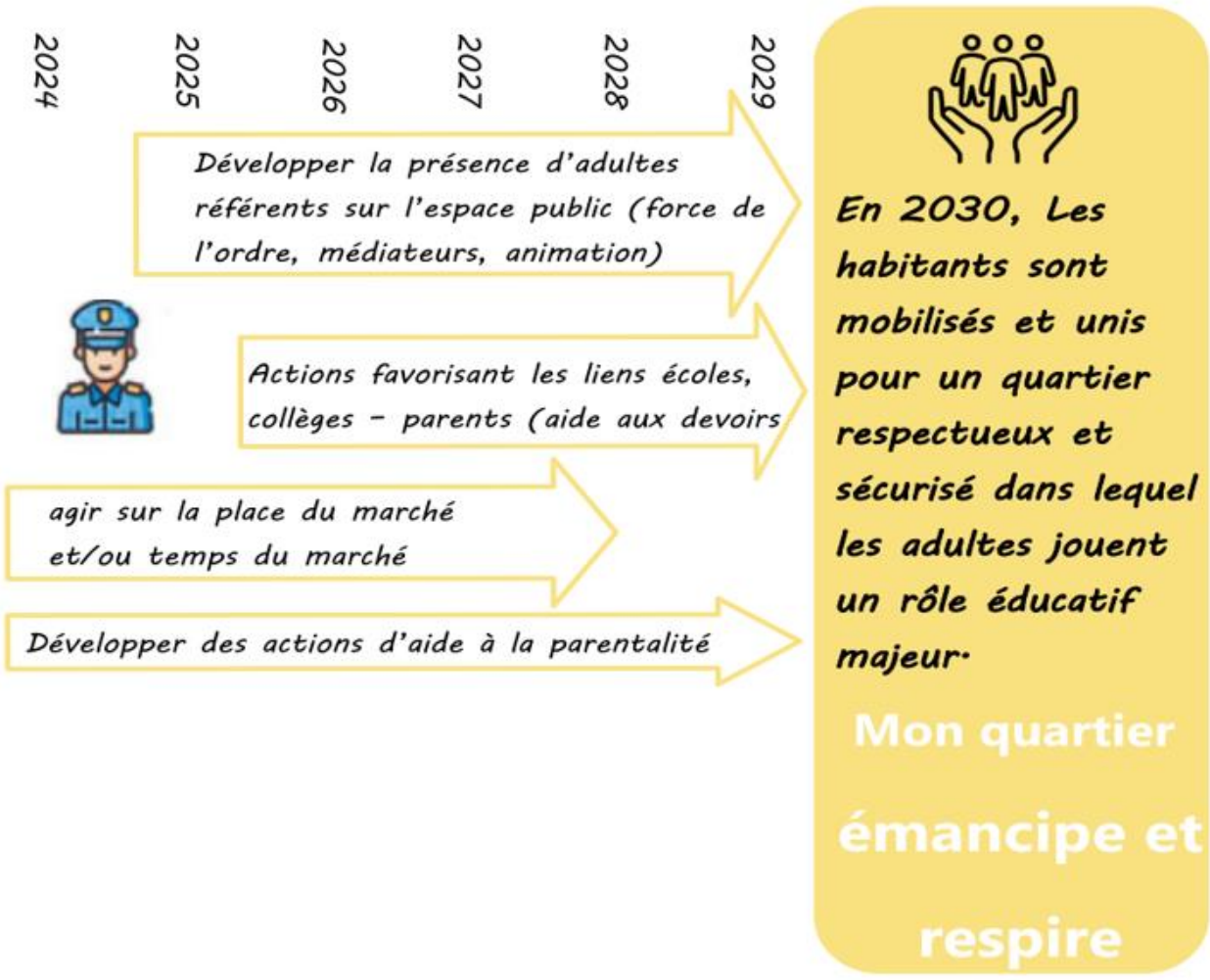
En 2030, Notre quartier fait envie aux autres car on y est bien. Il n'est plus en zone prioritaire

Mon quartier Respire



Preuves de réussite

- Plus d'espaces ombragés agréables
- Plus de fréquentation des transports en commun et de pistes cyclables
- Plus d'espaces fleuris



- Preuves de réussite**
- Moins de décrochage scolaire
 - Moins d'incivilités
 - Parents mieux impliqués dans la scolarité
 - la sécurité n'est plus un problème
 - Baisse des jeunes impliqués dans la délinquance



2024

2025

2026

2027

2028

2029

Création d'un point multi-services publics au sein du quartier

Permettre aux habitants d'accéder à l'offre sportive et culturelle de l'ensemble de la ville

Travailler sur la mobilité des habitants dans leur recherche d'emploi (attention portée aux handicaps)



En 2030, tous les habitants ont un emploi et des ressources qui leur permettent d'accéder aux structures culturelles, sportives et de loisirs qui sont sources de bien être.

Mon quartier révèle et émancipe



Preuves de réussite

- Taux de chômage en dessous de la moyenne nationale y compris pour les jeunes et les femmes
- Taux d'inscription des personnes résident en QPV aux activités sportives et culturelles
- existence d'un espace multi services publics

5 / CONCLUSION

Le quartier prioritaire de la Chapelle est riche de ses potentiels, de sa diversité.

Comme dans tous les quartiers, ses habitants aspirent à vivre pleinement leur ville en profitant d'espaces publics agréables et apaisés, leur permettant d'accéder aux différents services indispensables.

La réussite de notre action passe au premier chef par un engagement sans faille à défendre, et de tous les acteurs, à garantir la présence des services publics au cœur du quartier et à promouvoir les valeurs de la République notamment celle de l'égalité des chances, dans tous les projets et actions conduits.

Nous n'y parviendrons que par le travail commun avec les élus, les associations, les bailleurs sociaux et les entreprises, qui doivent continuer à s'engager. Tous, si nous tirons dans le même sens et que nous sommes à la hauteur des circonstances, nous pouvons faire naître l'espoir, et créer les conditions d'un renouveau des quartiers en 2030.

La politique de la ville est confrontée à de nombreuses problématiques : impatience et exigence accrues de la population, tensions sociales croissantes, inégalités territoriales, violences, ... menaçant la cohésion sociale à laquelle nous sommes tant attachés.

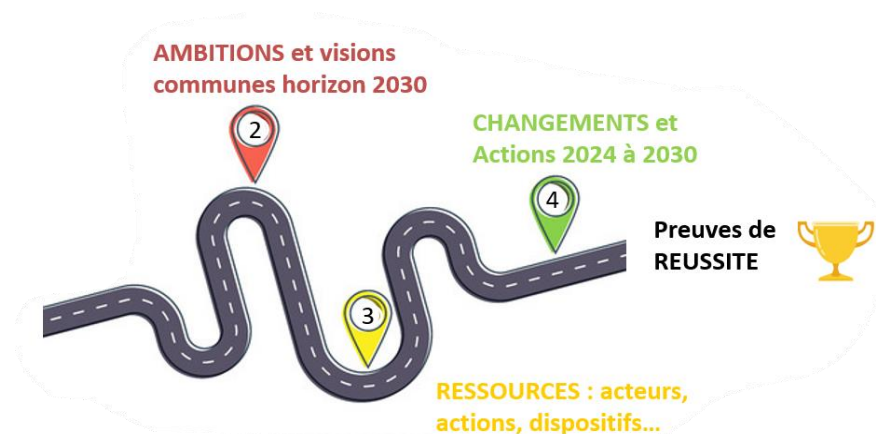
Le contrat de ville constitue à ce titre un outil complémentaire à nos actions, indispensable dans les zones les plus fragiles.

A ce titre, il va guider nos actions pour les prochaines années, autour de préoccupations fortes : le vivre ensemble, la parentalité, la sécurité, l'emploi.... Et de 4 mots d'ordre qui guideront la mobilisation de tous les acteurs : **décloisonner, fédérer, légitimer** et **visibiliser**.

Le contrat de ville de la Chapelle, depuis maintenant plusieurs années, parvient à relever ces défis grâce à un réseau interne et externe de partenaires engagés dans une approche transversale. Cette **articulation** et **intelligence collective**, sont déterminantes dans les territoires confrontés à d'importantes difficultés socio-économiques. La connaissance fine du territoire, portée par différents acteurs, permet d'identifier des besoins réels dans divers domaines et de faire émerger des projets pertinents **pour et avec** les habitants.

Le souci de **proximité, le dialogue, le volontarisme et le pragmatisme** constituent les atouts indéniables de l'action collective mise en place à Andrézieux-Bouthéon. La dynamique engagée devra se poursuivre sur la période 2024 – 2030 par un travail exigeant « d'aller vers » les citoyens, avec des moyens humains adaptés et essentiels, comme les médiateurs sociaux, de la santé et du numérique...

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon à travers son organisation politique, son service dédié, sont prêts à poursuivre les coopérations avec partenaires locaux et institutionnels (Etat, SEM...) dans le cadre du contrat de ville et au profit des habitants du quartier de la Chapelle.



Fait à le

Le Maire,	Le Préfet de la Loire,	Le Président de Saint-Etienne Métropole,
-----------	------------------------	--

